



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 30362

## Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le « repos de sécurité » dans les hôpitaux généraux. Parmi les mesures, visant à améliorer la situation des praticiens hospitaliers, annoncées en décembre 1998, le « repos de sécurité » destiné à permettre la récupération physiologique après les jours de garde résidentielle devait progressivement être mis en place à partir de cette année. Il insiste particulièrement sur le fait que le bénéfice de ce repos est essentiel pour les professions à forte pénibilité et lui demande de bien vouloir lui faire le point sur l'application de cette mesure. Par ailleurs, cette mesure étant particulièrement difficile à appliquer dans les hôpitaux de proximité, où les effectifs ne sont pas toujours suffisants, il souhaite savoir si des moyens particuliers ont été mis en oeuvre pour permettre aux praticiens exerçant dans ces structures de bénéficier de ce repos dans les mêmes délais que les praticiens exerçant dans les structures hospitalières importantes.

## Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, il est indiqué que les modalités de la mise en place du repos de sécurité dans les établissements de soins ont été négociées avec les organisations représentatives de praticiens hospitaliers en application du protocole d'accord signé le 13 mars 2000. Le texte d'application a fait l'objet de cinq réunions de concertation avec les signataires de ce protocole et de nombreux échanges avec eux. Ce texte impliquera des modifications significatives de l'organisation hospitalière et de la gestion des effectifs médicaux. A l'issue d'une dernière réunion qui s'est déroulée le 10 janvier 2001, ce texte est aujourd'hui en cours de signature et sa parution interviendra dans les prochaines semaines.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30362

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1999, page 3081

**Réponse publiée le :** 21 mai 2001, page 2999